

# CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME DE SOINS DENTAIRES (PARTIE DU CNM)



## RAPPORT ANNUEL

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

**NATIONAL JOINT COUNCIL**

**DENTAL CARE PLAN BOARD OF  
MANAGEMENT (NJC PART)**

In accordance with the NJC By-Laws, the undersigned submit this annual report regarding the performance and the management of the Dental Care Plan (NJC Part) during the period of January 1 to December 31, 2006.

**CONSEIL NATIONAL MIXTE**

**CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME DE  
SOINS DENTAIRES (CNM)**

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés soumettent leur rapport annuel concernant le rendement et la gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

Le président du Conseil de gestion,

---

**Germain Laporte**

Chairperson of the Board of Management

**EMPLOYER SIDE MEMBERS/  
MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE**

Secrétariat du Conseil du Trésor

---

**Chantal Beausoleil**  
Treasury Board Secretariat

Citoyenneté et Immigration

---

**André Couture**  
Citizenship & Immigration

**BARGAINING AGENT SIDE  
MEMBERS/MEMBRES DE LA PARTIE  
SYNDICALE**

Guilde de la Marine Marchande du Canada

---

**Lawrence Dempsey**  
Canadian Merchant Service Guild

Institut professionnel de la fonction  
publique du Canada

---

**Rudy Loiselle**  
Professional Institute of the Public Service  
of Canada

Industrie Canada

Fraternité internationale des ouvriers en  
électricité

---

**Nicole Langis**  
Industry Canada

---

**Wayne Morrison**  
International Brotherhood of Electrical  
Workers

Agence canadienne d'inspection  
d'aliments

Association canadienne des employés  
professionnels

---

**Patti Bordeleau**  
Canadian Food Inspection Agency

---

**Claude Vézina**  
Canadian Association of Professional  
Employees

## **DÉCLARATION GÉNÉRALE**

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) est heureux de présenter son rapport pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

Le Régime de soins dentaires a eu 19 ans le 1<sup>er</sup> mars 2006. Le Régime couvre les frais raisonnables et habituels de traitement dentaire requis pour prévenir ou enrayer les maladies ou anomalies dentaires, pourvu que le traitement soit conforme aux pratiques dentaires généralement reconnues.

Le Régime de soins dentaires est un régime privé dont le coût est entièrement pris en charge par le Conseil du Trésor du Canada, soit l'employeur.

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) se compose de représentants de l'employeur et des syndicats. Il doit veiller à l'administration générale du Régime, chercher à répondre aux besoins globaux des participants, dans les limites du financement alloué, résoudre les plaintes des participants en matière d'admissibilité ou dans les cas de différends relatifs à des demandes d'indemnité, surveiller le rendement de l'administrateur quant au règlement des demandes d'indemnité et recommander des modifications au Régime.

## **CONSEIL DE GESTION**

Le Conseil de gestion s'est réuni cinq fois en 2006, consacrant son temps à surveiller l'administration ainsi que la situation financière du Régime, à régler les appels et à recommander des améliorations au Régime.

Germain Laporte est président du Conseil de gestion depuis quatre ans.

Rachelle Dean, conseillère aux comités du CNM, est secrétaire du Conseil de gestion pour le secrétaire général du CNM.

Liste des membres du Conseil de gestion à la fin de la période de référence de 2006 :

- Chantal Beausoleil, SCT
- Patti Bordeleau, ACIA
- André Couture, CIC
- Lawrence Dempsey, GMMC
- Nicole Langis, IC
- Rudy Loiselle, IPFPC
- Wayne Morrison, FIOE
- Claude Vézina, ACEP

## **ADMINISTRATION DU RÉGIME**

Le Conseil de gestion est convaincu que la Great-West, compagnie d'assurance-vie, soit l'administrateur, a réglé les demandes et versé les indemnités conformément au livret du régime convenu entre le Conseil du Trésor et les syndicats participants de la fonction publique.

Le Conseil de gestion note que l'administrateur a maintenu un délai d'exécution en matière de demande de moins de cinq jours pour l'ensemble des demandes d'indemnité.

## **ACTIVITÉS**

Le nombre d'appels fluctue d'année en année mais reste du même ordre. En 2006, le Conseil de gestion a examiné 27 appels; 5 ont été accueillis, 1 a été partiellement accueilli et 18 ont été rejetés. Le Conseil de gestion avait examiné 39 appels en 2005, 39 appels en 2004 et 67 en 2003.

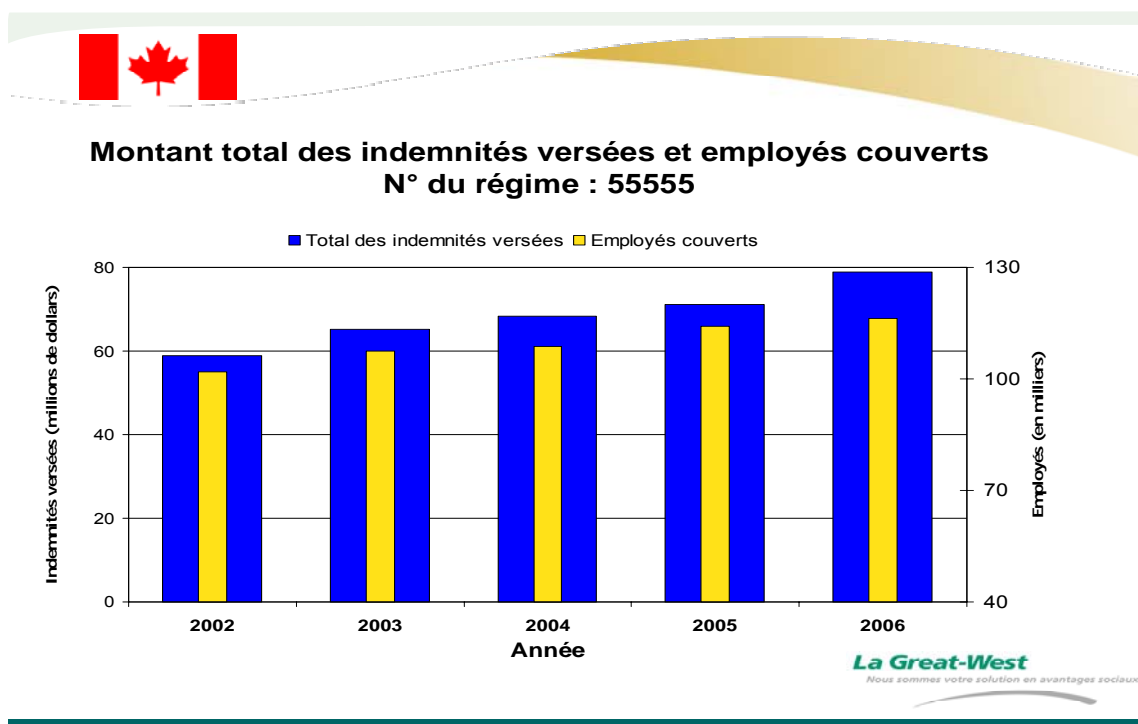
Le coût total du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) depuis 2002 est le suivant :

- 2002 – 63,3 M\$
- 2003 – 70,0 M\$
- 2004 – 73,7 M\$
- 2005 – 76,3 M\$
- 2006 – 84,6 M\$

Les coûts du Régime ont augmenté continuellement au cours des cinq dernières années. La hausse en 2006 semble être principalement imputable à une utilisation accrue et à des augmentations dans l'échelle des tarifs en vigueur dans les provinces. (graphique 1)

Le coût total de 84,6 M\$ pour 2006 inclut 78,8 M\$ ou 93,1 % pour les indemnités versées et 5,8 M\$ ou 6,9 % pour les frais. La hausse des coûts a été de 10,9 % en 2006, comparativement à 3,5 % en 2005, à 5,3 % en 2004, 10,6 % en 2003 et à 15,1 % en 2002.

## Partie du CNM – Total des indemnités versées et employés couverts depuis 2002



Le nombre des employés couverts à la fin de l'année 2006 a été 116,275, parmi lesquels un total de 102,621 employés (88 % en moyenne) ont présenté au moins une demande d'indemnité, pour eux-mêmes ou une personne à charge admissible.

En tout, 612 482 demandes de règlement ont été traitées, ce qui représente un accroissement de 8,2 % par rapport à 2005; le coût moyen par demande en 2006 a augmenté de 2,5 %, passant à 128,74 \$. L'indemnité moyenne par participant en 2006 est passée de 607,38 \$ à 678,13 \$, une augmentation de 11,6 %.

Le montant total facturé par les dentistes aux participants au Régime a été de 151 791 834 \$, comparativement aux 78 849 233 \$ d'indemnités nettes versées aux employés, soit un ratio de remboursement de 51,9 % (voir le tableau 1).

Tableau 1

<b>VENTILATION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT</b> <b>N° du régime 55555 – CNM</b> <b>Analyse quinquennale des demandes de règlement traitées</b>							
<b>ANNÉE</b>	<b>COURANT</b>	<b>%</b>	<b>MAJEUR</b>	<b>%</b>	<b>ORTHODONTIQUE</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
<b>2002</b>	44 238 576	75,2 %	8 629 277	14,7 %	5 961 305	10,1 %	<b>58 829 158</b>
<b>2003</b>	49 131 880	75,4 %	9 559 745 <sup>2</sup>	14,7 %	6 431 714 <sup>2</sup>	9,9 %	<b>65 123 339<sub>2</sub></b>
<b>2004</b>	52 006 356	75,7 %	9 938 204	14,5 %	6 705 458	9,8 %	<b>68 650 018</b>
<b>2005</b>	54 462 312	76,6 %	9 760 291	13,7 %	6 895 643	9,7 %	<b>71 118 246</b>
<b>2006</b>	60,066,104	76,2 %	11 104 277	14,1 %	7 676 852	9,7 %	<b>78 849 233</b>

De manière générale, voici quelles ont été les variations entre 2002 et 2006 concernant les indemnités versées par type de traitement :

Tableau 2

<b>TRAITEMENT</b>	<b>2002 %</b>	<b>2003 %</b>	<b>2004 %</b>	<b>2005 %</b>	<b>2006 %</b>
<b>Restauration majeure</b>	10,14	9,97	9,95	9,37	9,75
<b>Restauration mineure</b>	22,01	22,06	21,96	22,09	21,61
<b>Chirurgie buccale</b>	4,48	4,57	4,67	4,76	4,81
<b>Traitement orthodontique</b>	10,14	9,88	9,77	9,70	9,74
<b>Traitement périodontique</b>	17,76	18,09	18,72	19,29	19,64
<b>Traitement préventif</b>	12,75	12,37	12,36	12,24	11,88
<b>Service complémentaire</b>	1,12	1,58	1,15	1,23	1,26
<b>Rebasage superficiel ou complet</b>	0,08	0,07	0,06	0,06	0,05
<b>Prothèses amovibles</b>	1,70	1,84	1,51	1,41	1,41
<b>Diagnostics</b>	10,78	10,63	10,84	11,20	11,42
<b>Traitement endodontique</b>	6,22	6,07	6,00	5,71	5,51
<b>Prothèse inamovible</b>	2,82	2,87	3,01	2,94	2,92
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

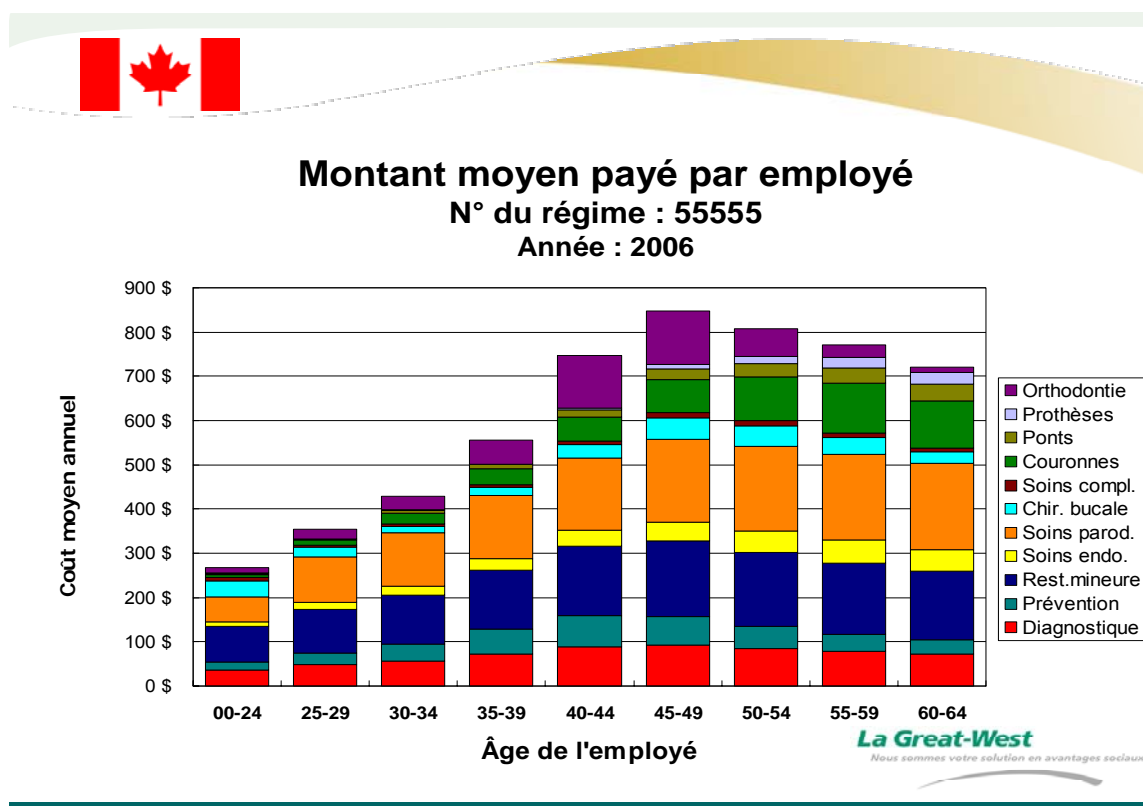
Le tableau 2 montre que les pourcentages sont demeurés relativement stables à l'égard de la plupart des services au cours des cinq dernières années.

Les services parodontaux ont continué d'augmenter, atteignant 19,64 % du montant total payé pour les services dentaires en 2006. En 2006, les coûts relatifs aux restaurations majeures, surtout concernant les couronnes, ont également connu une augmentation significative de 9,75 % après une diminution en 2005. Les coûts de

l'endodontie (traitement radiculaire) continuent à décroître, pour atteindre un pourcentage de 5,51 % en 2006.

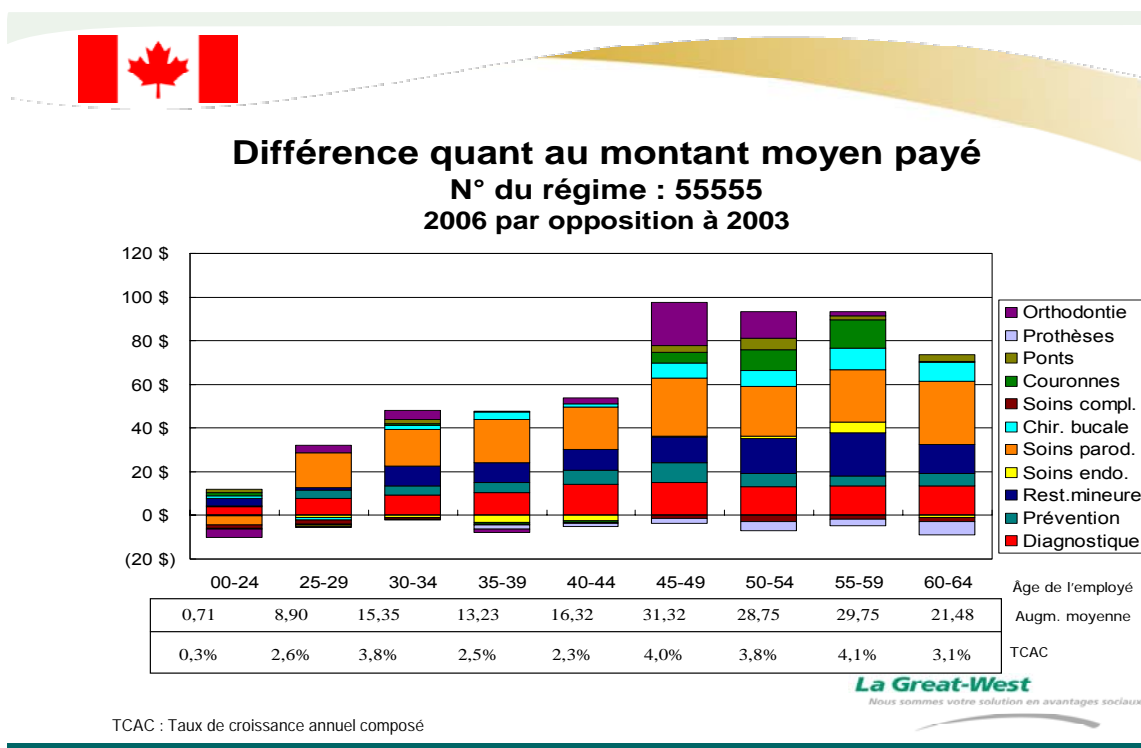
Le graphique 2 représente le montant moyen payé par l'administrateur aux employés en 2006. Les groupes d'âge 40-44, 45-49, 50-54 et 55-59 sont ceux qui ont reçu l'indemnité la plus élevée par employé.

Graphique 2



Le graphique 3 indique que, dans la plupart des catégories, il y a eu une augmentation du montant moyen payé de 2003 à 2006, la plus forte hausse ayant été enregistrée dans le groupe d'âge 45-49. Toutefois, le graphique indique également que le montant moyen payé pour les restaurations majeures a diminué sensiblement dans le cas du groupe d'âge 35-39.

Graphique 3



Dans l'ensemble, le Régime a, par rapport aux années précédentes, connu une augmentation de coût. L'accroissement du coût du Régime fut imputable à l'augmentation de l'échelle des tarifs en vigueur et à une nette augmentation du taux d'utilisation. Des hausses de coût régulières et stables sont prévues dans les groupes d'âge de la préretraite, le facteur démographique continuant à agir en tant que stabilisateur du coût du Régime.

**Examen du rendement au chapitre du niveau de service fourni aux souscripteurs :**

Pendant l'année, le Conseil continue de surveiller le rendement du régime et le niveau de service fourni aux souscripteurs.

Pour 2006, le rendement était le suivant :

	OBJECTIFS	RÉSULTATS
Réponses aux appels téléphoniques en 30 secondes ou moins	70 %	73 %
Temps d'attente pour les appels	30 secondes ou moins	32 secondes
Temps d'exécution des demandes de règlement	7 jours civils	3,15 jours civils
Taux d'abandon	5 % du total des appels ou moins	2,1 % du total des appels

Actuellement, environ 35 933 souscripteurs du Régime de soins dentaires dans la fonction publique se sont inscrits au portail des membres. Parmi eux, 10 700 ont opté pour le dépôt direct. En 2006, 65,1 % du total des demandes de règlement ont été soumises par voie électronique.

## **RÉGIME DE SOINS DENTAIRES (PARTIE DU CNM)**

Le secrétariat du Conseil national mixte a entrepris d'examiner la gouvernance concernant le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires. Un groupe de travail a été établi pour l'examen du mandat du Conseil de gestion. Cet examen demeure une priorité du Conseil national mixte.

### **FORMATION**

Dans sa présentation de dépenses prévues pour 2005, le Conseil de gestion a inclus une demande de fonds pour assister aux conférences de l'IFEBP « *International Foundation of Employee Benefit Plans* ». Il avait été déterminé qu'il s'agissait d'une question d'égalité des chances d'accès à la formation nécessaire pour les membres du Conseil de gestion. Le Comité exécutif a examiné la demande et approuvé que les coûts de déplacement soient couverts en vertu du Régime pour deux membres (un de chaque partie) et le président. L'inscription seulement continuerait d'être couverte pour deux autres membres (un de chaque partie).

### **COMMUNICATION**

Une nouveauté fut introduite par l'administrateur du Régime, la Great-West, compagnie d'assurance-vie. Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, les participants au Régime furent invités à s'inscrire pour le dépôt direct de leur remboursement, permettant ainsi de réduire le temps de traitement des demandes de règlement.

L'administrateur a en outre périodiquement fait rapport au Conseil de gestion à propos du déploiement de son site Web et il a présenté des statistiques sur l'utilisation.

Un examen du régime a été effectué en 2006. Les souscripteurs ont été avisés des changements apportés.

### **CONCLUSION**

En conclusion, le Conseil de gestion tient à remercier la représentante de l'administrateur, M<sup>me</sup> Vida Kudzma, pour sa contribution et son engagement continus à l'égard de la bonne administration du Régime en 2006.

Le Conseil de gestion est heureux de superviser et fournir des conseils sur la gestion de cet important avantage pour les employés.